

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

La récolte de cette année a été meilleure et l'im-  
portation des blés étrangers considérable. Le prix  
du froment subit une baisse lente, mais continue, et,  
sur plusieurs points de l'Empire, l'hectolitre se cote  
au-dessous de 25 francs.

Cependant, et malgré les mesures prises par vos  
ordres pour faciliter et rendre moins coûteuse la  
circulation des céréales, malgré la forte réduction  
obtenue dans ce but sur les tarifs des chemins de fer,  
de nombreux départements, affectés, quelques-uns  
par la nullité presque absolue, les autres par l'in-  
suffisance de leurs récoltes, souffrent encore gra-  
vement de l'élévation des prix, et demandent assis-  
tance à Votre Majesté.

Sans doute cette intervention paternelle de votre  
gouvernement, qui, depuis trois ans, a consacré  
au soulagement des misères causées par la disette :  
en 1854, 10 millions; en 1855, 5 millions; en 1856,  
10 autres millions, ne saurait prendre rang parmi  
les charges ordinaires de chaque année; devant  
rester exceptionnelle et cesser avec le fléau qu'elle  
combat, elle peut en suivre aujourd'hui la progres-  
sion décroissante, et 3 millions suffiront, je l'espère,  
pour 1857.

Le but à atteindre est bien moins de donner des  
aumônes à la misère inoccupée que de provoquer  
des travaux utiles là où le travail ordinaire man-  
querait cet hiver, et d'atténuer, par des distributions  
de secours habilement combinées, une dispropor-  
tion trop pénible entre le prix de la vie quotidienne  
et le salaire de la journée.

Grâce au calme profond dont jouit le pays, l'in-  
dustrie et le commerce sont en pleine activité; la  
féconde impulsion donnée aux grands travaux pu-  
blics multiplie sur tout le territoire les chantiers  
auxquels l'ouvrier peut recourir, et l'Empereur,  
avec sa sollicitude ordinaire pour les besoins des  
classes laborieuses, a lui-même désigné parmi les  
entreprises projetées par l'Etat, celles qui pour-

raient ouvrir immédiatement des ateliers dans les  
localités où se manifestaient les plus pressants be-  
soins. Pour les communes que ces bienfaits n'attein-  
draient pas, je provoquerai, s'il y a lieu, des tra-  
vaux d'intérêt municipal. Mais ce qui me paraît  
devoir plus particulièrement appeler la faveur de  
l'administration, ce que je m'appliquerai spéciale-  
ment à encourager, ce sont ces institutions charita-  
bles dont l'ingénieuse activité, supprimant de coû-  
teux intermédiaires, fournit directement et à prix  
réduit les choses nécessaires à la vie du pauvre. De  
nombreux établissements de ce genre fonctionnent  
déjà heureusement sur plusieurs points de l'Empire,  
et, en cherchant à rétablir, entre les besoins de la  
famille et le gain de chaque jour, un équilibre que  
les mauvaises récoltes ont momentanément troublé,  
ils arrivent à des résultats dont les classes laborieus-  
es apprécient vivement le bienfait.

Pour réaliser à ce double point de vue les secon-  
rables intentions de Votre Majesté, je ne demande  
qu'un crédit de 3 millions, car je trouverai dans le  
pays cet immense auxiliaire qui se nomme la chari-  
té. Trois années successives de sacrifices ne l'ont  
ni lassée ni épuisée, et l'administration ne lui a  
jamais fait inutilement appel. Les préfets savent  
bien que le zèle qui plaît le mieux à l'Empereur est  
celui qui se met à la tête de toutes les bonnes œu-  
vres, qui provoque ou seconde tous les dévoue-  
ments. Ils ne négligeront rien pour remplir selon  
le cœur de Votre Majesté ce devoir d'humanité et  
de bon gouvernement. Les principaux fonctionnaires  
des départements leur donneront, je n'en doute pas,  
le plus cordial concours; car ne remplir que stricte-  
ment sa charge, ne pas s'associer activement et  
de tout son pouvoir aux vues généreuses de l'Empe-  
reur, ce n'est le servir qu'à moitié. Ces efforts, ces  
bons exemples porteront leurs fruits; la difficulté  
sera encore une fois vaincue, et ce ne sera pas un  
spectacle sans signification aux yeux du monde que  
celui de cette résignation courageuse et patriotique  
avec laquelle nos populations auront supporté qua-  
tre années consécutives de mauvaise récolte. Sous  
d'autres gouvernements, une seule année de mi-  
sère enfantait des émeutes; depuis trois ans, pas le

moindre trouble, pas la moindre émotion ne se  
sont manifestés : c'est qu'il y a deux choses, Sire,  
que connaît bien le peuple : votre paternelle sollici-  
tude pour ses souffrances et la force de votre gou-  
vernement.

Le ministre secrétaire d'Etat au département  
de l'intérieur, BILLAULT.

A la suite de ce rapport vient un décret, daté du  
28 décembre, ouvrant le crédit demandé.

Les feuilles allemandes annoncent favorablement  
des dernières tentatives de négociations qui ont  
été faites à Berne. On lit dans la *Gazette de la Bourse*  
de Berlin, numéro du 27 décembre :

« Dans le moment où nous écrivons, l'affaire de  
Neuchâtel est entrée probablement dans une phase  
décisive, et nous ne doutons pas que cette phase  
nouvelle ne soit dans le sens du maintien de la  
paix. En effet, la France, après s'être de nouveau  
entendue à cet égard avec la Prusse, a demandé en-  
core une fois au conseil fédéral l'élargissement sans  
condition des détenus, et lui a soumis, pour le cas  
où cette demande serait accueillie, un projet de  
médiation sur lequel elle s'est aussi entendue au  
préalable avec la Prusse, et qui serait certainement  
adopté si la condition préalable était accomplie.  
Toutes les autres grandes puissances, y compris  
l'Angleterre, se sont jointes encore une fois à la  
demande de la France, et l'assemblée fédérale  
suisse se trouvera par conséquent en présence de  
demandes parfaitement identiques de toute l'Europe.  
Il n'est pas probable que la Suisse persiste à refuser  
des conditions ainsi appuyées. On attend encore  
ce soir des nouvelles de Berne, sur l'accueil qui  
leur aura été fait. »

Le *Mercur de Souabe* rapporte ainsi le projet de  
médiation de l'Angleterre et la cause qui l'a fait  
échouer :

« Le projet de médiation proposé par l'Angle-  
terre était ainsi conçu : « Aussitôt que la Suisse,  
en vertu de sa souveraineté, aura prononcé la ces-  
sation complète des poursuites dans l'affaire de Neu-  
châtel, et qu'elle aura remis en liberté les détenus

## FEUILLETON

## LE CHATEAU DE MONTRUN.

(Suite.)

Il existait alors, entre les diverses castes, une sorte de  
franco-maçonnerie qui, malgré les perturbations conti-  
nuelles de la société, permettait aux gens élevés de se  
reconnaître à des signes presque certains. Cependant,  
le baron ne crut pas devoir se rendre si tôt à cette affir-  
mation d'un inconnu.

— Je voudrais vous croire, Messire, répliqua-t-il  
avec une politesse brusque, mais quelle garantie me  
donneriez-vous que vous ne vous parez point d'un ti-  
tre usurpé ?

Un éclair d'indignation brilla dans les yeux de Pé-  
tranger.

— Vous me verrez à l'œuvre, s'écria-t-il impétueuse-  
ment; mais à quoi bon tant de discours? prenez du  
champ, messire de Montrun..... de Montvert..... ou de  
n'importe quel autre nom gascon..... prenez du champ,  
vous dis-je; et avec cette simple épée, je vous prouverai  
ma qualité de noble et de bon chevalier.

En même temps, il voulut faire faire une évolution à  
son cheval pour mesurer l'espace nécessaire à une passe  
d'armes, mais il en fut empêché. Ses gens, le voyant en  
discussion animée avec un chevalier armé de toutes piè-

ces, s'étaient rapprochés pour le secourir au besoin. De  
leur côté, les vassaux de Montbrun avaient imité ce  
mouvement en venant se ranger derrière leur seigneur.  
Par suite de cette double manœuvre, les deux interlo-  
cuteurs se trouvèrent tout-à-coup enfermés dans un cercle  
étroit composé de leurs serviteurs et de leurs amis.

Un des compagnons du cavalier au manteau, homme  
de petite taille, à figure brune et martiale, s'était pen-  
ché à son oreille :

— Monseigneur, dit-il d'un ton d'angoisse, n'ou-  
bliez pas qui vous êtes et où vous allez!

L'inconnu répondit seulement par un geste d'impa-  
tience.

Si, dans ce moment de crise, un seul coup eût été  
porté, la mêlée sans doute fût devenue terrible, et elle  
eût pu être fatale aux deux chefs. Mais ni l'un ni l'autre  
ne donnait le signal de l'attaque; ils se regardaient d'un  
air menaçant, encore incertains entre la paix et la  
guerre.

Tout-à-coup, une voix douce et ferme se fit entendre  
au milieu du tumulte :

— Je connais ce voyageur, disait-on avec vivacité, je  
me porte garant de sa noblesse et de sa loyauté... Pour  
Dieu! sire de Montbrun, modérez un peu votre bouil-  
lant courage; jamais il n'a été si près de vous jouer un  
mauvais tour!

C'était Gérard de Montagu; il avait suivi les gens de

Montbrun et il avait entendu une partie de la discussion  
élevée entre les deux chefs. Il se fraya difficilement pas-  
sage à travers les rangs pressés des partisans du baron;  
puis, ôtant son bonnet avec respect devant l'étranger, il  
s'inclina presque jusqu'au pommeau de sa selle.

— Eh bien! maître Gérard, demanda Montbrun, al-  
lez-vous m'apprendre enfin quel est cet aventurier? Il  
réclame avec moi le combat singulier, et il refuse de me  
dire son nom... Ventre-Dieu! il ne connaît guère les  
usages de la chevalerie... Mais voyons, mon gentil trou-  
badour, en quel endroit du monde avez-vous rencontré  
cet homme? que fait-il? quel est son rang?

Un sombre nuage s'était amassé sur le front de l'in-  
connu.

— Par Saint-Sauveur de Dinan, s'écria-t-il brusque-  
ment, mon nom n'a rien dont je doive rougir... Au dia-  
ble les précautions! et puisqu'il le faut! je suis... —  
Vous êtes le chevalier de Cachamp, interrompit le trou-  
badour avec une extrême vivacité; je vous ai vu à la  
cour du comte de Foix, où vous étiez en grande familia-  
rité avec le duc d'Anjou... Vous aviez acquis quelque  
renom dans la guerre d'Espagne contre Pierre-le-Cruel;  
et sans doute, maintenant la guerre étant finie, vous allez  
offrir vos services au roi de France, Charles cinquième...  
Tout cela n'est-il pas vrai, sire de Cachamp? était-il  
nécessaire d'en faire mystère au sire de Montbrun ici  
présent? Quoique ses terres relèvent de monseigneur le

qui devront cependant quitter le territoire suisse jusqu'à ce que la question soit complètement réglée, toutes les puissances qui ont des représentants en Suisse s'obligent à s'employer auprès du roi de Prusse, pour qu'il consente à renoncer aux droits que les traités lui accordent sur Neuchâtel. » Il paraît certain que cette tentative a échoué parce que la France n'a pas voulu y accéder et s'en est tenue à ses propositions particulières. Il est également certain d'ailleurs, qu'il n'y a pas eu de note collective des quatre grandes puissances. »

La *Gazette des Postes* de Francfort fait connaître à son tour, en ces termes, le projet de médiation qui avait été arrêté entre les envoyés d'Angleterre et des Etats-Unis :

« Le projet de médiation convenu entre les envoyés d'Angleterre et des Etats-Unis devait être signé par les envoyés d'Angleterre, de France, d'Autriche, de Russie, de Bavière, de Bade, de Belgique et des Etats-Unis; mais ces agents n'avaient pas d'instructions suffisantes pour cela et durent d'abord les demander à leurs gouvernements. L'envoyé de France refusa de signer, à cause des démarches antérieures de son gouvernement, celui d'Autriche, parce que le cabinet autrichien ne voulait pas s'engager à demander à la Prusse de renoncer à Neuchâtel; celui de Belgique, à cause de la neutralité de ce pays. Le représentant de Sardaigne, au contraire, fut autorisé à appuyer cette démarche. En somme, ce projet a échoué. »

On écrit de Saint-Petersbourg, 21 décembre, à l'agence Havas :

« On a expédié d'ici, avant-hier, au baron de Krudener, notre représentant à Berne, une nouvelle dépêche relative à l'affaire de Neuchâtel, dans laquelle on lui mande de se régler, pour ses démarches, suivant celles des agents diplomatiques des autres puissances, et de faire observer au Conseil fédéral que l'Europe monarchique a des griefs suffisants contre les menées de la démagogie en Suisse, et que, par suite de ces menées, le principe de la neutralité sur lequel repose la confédération helvétique, a été violé assez souvent pour qu'il puisse paraître nécessaire de ramener la Suisse aux bases stipulées en 1815. »

On écrit de Vienne, 23 décembre, à la *Nouvelle Gazette de Vurtzbourg* :

« D'après les dernières nouvelles de Constantinople, la Porte a l'intention de former à Erzeroum un corps chargé de couvrir le territoire de l'Euphrate, et d'observer la frontière persane. Ce corps sera de 25,000 hommes et aura Ismail-Pacha pour commandant. Le fait de la concentration d'un corps russe de plus de 30,000 hommes sur la frontière persane aura sans doute contribué à faire prendre cette décision par la Porte. »

Plusieurs journaux ont donné des communications inexactes sur l'*ultimatum* remis par lord Stratford à Ferouk-Kan. Le correspondant de Berlin (agence Havas) croit pouvoir donner sur cette pièce des renseignements authentiques qui concordent d'ailleurs avec ceux qu'a publiés la *Gazette de la Bourse* de Berlin. Cet *ultimatum* ne contient que trois points :  
1° L'Angleterre demande que le grand-visir Sader-Azam soit destitué, et qu'au retour de M. Murray,

le nouveau ministre et une députation de la cour aillent au devant de lui et le conduisent solennellement à son hôtel; qu'arrivé là, le grand-visir lui fasse des excuses verbales et révoque les écrits adressés à l'ambassadeur anglais dans l'affaire de Hasschem; 2° L'Angleterre demande l'évacuation immédiate de Hérat par l'armée persane et une indemnité à payer aux habitants. En même temps elle menace de secourir Hérat en cas de refus; 3° enfin, l'Angleterre demande que la Perse s'entende au plus tôt avec l'iman de Mascate sur la cession d'une partie de la côte méridionale à ce prince, et qu'elle consente qu'en attendant et pour hâter cette entente, les Anglais occupent Bender-Akbar et Bender-Abassi.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Londres, 29 décembre. — Le *Globe* confirme l'assertion du journal le *Nord*, concernant un compromis arrêté avec la Russie, et d'après lequel cette puissance recevrait une partie du territoire de Bessarabie, qu'elle devait d'abord restituer à la Turquie, en échange de Bolgrad qu'elle céderait.  
» D'après le *Globe*, M. de Kisseleff aurait déjà accepté cet arrangement. »

« Madrid, 27 décembre. — Les bruits qui ont couru sur les changements des régiments de la garnison de Madrid sont faux.

» Aujourd'hui doivent être payés soixante millions du premier versement de l'emprunt Mirès.

» Vers la mi-janvier seront publiés les nouveaux budgets.

« La situation de la Catalogne s'améliore. »

« Madrid, 28 décembre. — M. Raynouard, fondé de pouvoirs de M. Mirès, est parti aujourd'hui pour Paris, après avoir fait le premier versement de l'emprunt, c'est-à-dire 60 millions.

» La tranquillité est parfaite et générale. »

« Berne, lundi. — Il est arrivé, outre le colonel Barmann, un envoyé extraordinaire de l'empereur Napoléon. »

« Berne, lundi 29 décembre. — Aujourd'hui l'assemblée fédérale n'a pas tenu de séance.

» Le conseiller Farrer est chargé d'une mission auprès des cours de l'Allemagne méridionale.

» Le ministre d'Amérique à Berne est parti pour Berlin.

» Les vapeurs sur le lac de Boden ont été armés d'artillerie et les ports situés sur le lac ont été mis en état de défense. »

« Berne, mardi 30 décembre. — Le Conseil national a adopté, à l'unanimité, la proposition du Conseil fédéral concernant l'ouverture d'un crédit illimité.

» Ce soir, l'assemblée fédérale nommera le général en chef.

» Cependant les chances de paix prédominent. »

— Havas.

#### FAITS DIVERS.

DE DEUX DÉCOUVERTES RÉCENTES AUX ETATS-UNIS.  
En mer, à bord de l'*Arago*, 26 décembre 1856. — L'une de ces découvertes n'est ni plus ni moins qu'un four à cuire, mais qui vient d'opérer une révolution dans la boulangerie américaine, en réa-

lisant une économie de quarante à cinquante pour cent dans le prix du pain. L'autre est un nouveau canon qui semble appelé à opérer une révolution non moins grande dans l'artillerie. L'art de nourrir les hommes et celui de les tuer marchent ainsi de pair, et se font compensation par un égal perfectionnement. (Constitutionnel.)

— Un livre qui vient de paraître contient une instructive et spirituelle anecdote, à propos d'un des plus illustres soldats de l'Empire. Il s'agit du maréchal Lefebvre et d'un de ses camarades, resté capitaine, qui lui portait envie :

Un jour, comme cet envieux était venu visiter son ancien compagnon, le maréchal le reçut à bras ouverts. Il l'invita à sa table, et quand ils eurent dîné l'un et l'autre comme deux financiers, le maréchal se complut à montrer au capitaine envieux son riche hôtel, gagné à la pointe de l'épée.

— Ah! disait l'ami, que c'est riche et que c'est beau! Ce n'est pas à moi qu'arrivera jamais une pareille chance!

Et comme il ne cessait de se récrier sur la beauté des meubles, le nombre des domestiques, la richesse des appartements et le luxe des écuries, à chaque instant il ajoutait :

— Ah! Lefebvre, ce n'est pas à moi qu'arriverait cette fortune!... Ah! Lefebvre, que tu es heureux!

L'exclamation trop prolongée et le « ce n'est pas à moi! » impatientèrent le maréchal.

— Je vois que tu es jaloux de ce que j'ai, dit-il à son envieux avec son naif accent allemand, eh bien! je vais te le donner à meilleur marché. Va dans ma cour, je vais te tirer cent coups de fusil à trente pas, et si je ne te tue pas, tout est à toi. — Eh bien! tu as peur? Apprends, animal, qu'on m'en a tiré plus de mille, et de bien plus près, avant que d'arriver où je suis!

Ce même maréchal Lefebvre disait de son habit de maréchal : « J'ai passé trente-cinq ans à le broder. »

— On a beaucoup parlé, à propos du siège et de la prise de Hérat, d'un officier du génie français, nommé Buhler, qui commandait les travaux d'attaque.

M. Buhler, aujourd'hui général de brigade du génie dans l'armée persane, n'a jamais été élève ni à l'école Polytechnique, ni à l'école d'application de Metz. Il a fait ses études militaires dans une école régimentaire, et il est arrivé par l'avancement accordé aux sous-officiers. Il était capitaine dans le 2<sup>e</sup> régiment du génie, lorsqu'il a donné sa démission en 1852, et, peu de temps après avoir cessé de faire partie de l'armée française, il est parti pour l'Asie. M. Buhler est né dans le département du Bas-Rhin, en 1821, il n'est donc âgé que de trente-cinq ans.

— La télégraphie manquait jusqu'à présent d'un moyen efficace de vérifier l'origine des erreurs qui peuvent se produire dans les transmissions des dépêches expédiées. Un procédé fort simple, et cependant ingénieux, dû aux actives et intelligentes recherches de M. Ailhaud, inspecteur des lignes télégraphiques, semble devoir faire disparaître désormais ce grave inconvénient.

Sur une plaque de cuivre communiquant avec le

prince de Galles, duc d'Aquitaine, il ne lui a pas rendu hommage et il est libre de toute féauté.

En parlant ainsi, le jeune homme baissait les yeux; ses joues étaient couvertes de rougeur. Le personnage, qu'il avait appelé le chevalier de Cachamp, le regardait avec une expression d'embarras et d'étonnement peu ordinaire à sa rude physionomie; mais l'écuyer remercia le troubadour par un fortif serrement de main.

Le baron de Montbrun ne parut pas révoquer en doute un seul instant l'affirmation embarrassée de Gérard.

— Sire de Cachamp, reprit-il avec courtoisie, votre nom m'était inconnu jusqu'à ce moment; mais, l'un de ces gentils jongleurs dont le devoir est de connaître les bons chevaliers et de chanter leurs prouesses, se portant garant pour vous, je ne vous ferai pas plus longtemps l'affront de douter de votre qualité... j'accepte donc votre défi... Néanmoins vous êtes en ce moment désarmé, sans parrain; votre cheval de voyage est fatigué; je vous offre honorablement le choix du temps et du lieu pour vider cette querelle... — Non, non, interrompit avec précipitation le sire de Cachamp; je vous remercie de votre courtoisie, mais je ne puis m'arrêter ici... des affaires de la plus haute importance m'appellent en France; si nous ne terminons pas cette affaire aujourd'hui même, je ne sais quand j'aurai le loisir de répondre à votre appel! — Comme il vous plaira! messire; cependant mon honneur ne me permet pas d'accepter un

combat singulier avec un chevalier dépourvu d'armes offensives et défensives comme vous l'êtes... à moins donc que je ne dépose moi-même mon armure, pour égaliser les chances... — Eh bien, remettons la partie à un autre temps, dit le voyageur brusquement d'un air de regret... Nous nous reverrons, sire de Montbrun... Aussi bien je suis chargé en ce moment d'une importante mission et j'ai fait vœu de ne pas tirer l'épée jusqu'à ce que je l'aie terminée, sinon dans le cas absolu de légitime défense. — Ce sera à votre loisir, sire de Cachamp; mais, puisque nous avons déjà pris Gérard pour haéruat et juge du camp, il va recevoir mon gage, en signe que j'accepte votre défi.

En même temps, le baron ôtant son gantelet, donna un anneau d'or au troubadour. Le chevalier de Cachamp, à son tour, ouvrant rapidement son pourpoint, tira de sa poitrine un petit reliquaire suspendu à un cordon de soie. Dans ce mouvement, il laissa voir par-dessous ses vêtements une cotte de mailles du plus fin acier.

— Et moi, voici le mien, dit-il; ce gentil ménestrel me connaît, il sait que jamais je n'ai faussé pareil engagement.

— Le jeune Montagu avait reçu d'un air de répugnance les gages des deux chevaliers; il les regardait avec anxiété.

— Messires et seigneurs, demanda-t-il enfin respec-

teusement, puisque vous avez fait tant d'honneur à un simple damoiseil et pauvre troubadour, de le prendre pour arbitre et pour juge du camp, oserais-je vous demander quelle est la cause du défi à outrance en foi duquel vous m'avez remis, vous, sire de Cachamp, ce reliquaire, vous, sire de Montbrun, cet anneau d'or?

Les deux chevaliers se turent un moment; dans la chaleur de la discussion qui venait de s'élever, ils avaient à peu près oublié la cause primitive de leur querelle.

— Ce seigneur a maltraité mon vassal et homme lige, répliqua Montbrun avec réflexion, au moment où l'on réclamait, d'après mon ordre, le tribut que me doit tout voyageur de passage sur mon domaine. — Il est vrai, répliqua le troubadour; mais Oswald, votre serviteur, n'avait le droit d'exiger aucune contribution d'un noble, d'un chevalier... par conséquent le sire de Cachamp a bien pu... — Je l'avoue, dit le baron; si j'avais connu la qualité du sire de Cachamp, je n'eusse pas permis à Oswald de réclamer le paiement du droit... — Et moi, je soutiens ceci, interrompit le sire de Cachamp avec hauteur; nul seigneur ne peut loyalement exiger de tribut pour le libre passage des voyageurs sur ses terres, qu'ils soient nobles ou viliains... Ce n'est plus la coutume de France d'en agir ainsi... ceux qu'on appelle *chevaliers à la proie*, ont été excommuniés par les conciles, eux et leurs adhérents, ce que je maintiens bon et sagement fait. — Il

fil de la ligne, M. Ailhaud trace les signes de l'alphabet Morse avec une plume métallique mise en communication constante avec la pile, au moyen d'un fil conducteur. Un tube en verre entoure la plume et l'isole ainsi de la main de l'employé.

En faisant usage de l'encre sympathique sur la plaque, on peut obtenir sur une feuille de papier la reproduction de la dépêche.

L'administration des lignes télégraphiques fait essayer en ce moment cet ingénieux système dont elle espère les meilleurs résultats.

— Un négociant bien connu à Bruxelles, le sieur Devleeschouwer, domicilié rue du Brabant, disparaissait, il y a trois mois environ, laissant derrière lui un déficit de 502,000 fr. et une banqueroute compliquée de faux. Ses créanciers ne tardèrent pas à apprendre qu'il était réfugié à Paris, où il était descendu dans un hôtel du passage du Saumon, et à la requête de l'un d'entre eux, M. F... V..., le curateur de la faillite, M. K..., se rendit à Paris dans le but d'y rejoindre et d'y faire arrêter Devleeschouwer.

Mais celui-ci avait déjà changé de domicile et, craignant les indiscretions de la police parisienne, avait pris un logement à Passy, avenue de Saint-Clond, n° 12, d'où il avait coutume toutefois de venir, à la nuit tombante, prendre son dîner à Paris. Ce fut dans le restaurant même qu'il fréquentait quotidiennement que M. K... parvint, après de longues recherches, à le rencontrer.

Devleeschouwer, mis en état d'arrestation provisoire, a été ensuite écroué à la Conciergerie, en attendant que l'autorité belge eût formulé une demande régulière d'extradition à son égard. Son intention serait, dit-on, d'aller au-devant de cette mesure et de demander à être reconduit à la frontière de Belgique par les soins et sous la surveillance de la police française.

— Le bronze des cloches, connu sous le nom de métal de cloches, est composé en diverses proportions de cuivre, d'étain, de zinc, de plomb, et, accidentellement, de fer, de bismuth et d'argent. On a prétendu que ce dernier métal devait nécessairement entrer dans la composition des cloches, et surtout des grosses cloches; beaucoup de personnes pensent encore que, sans cela, le son ne serait pas aussi clair, aussi pur.

Les faits qui ont accrédité cette opinion sont assez curieux, dit la *Science pour tous*: chacun sait l'usage anciennement établi de baptiser les cloches et de leur donner un parrain; outre l'honneur de tenir la cloche sur les fonts baptismaux, pour les pièces importantes, on conférait encore à un prince, à un seigneur ou à une personne de grande distinction, celui de plonger dans le four, et de ses propres mains, la quantité d'argent dont il faisait hommage à la paroisse, et qui était destinée à embellir le son de la cloche; les dames de l'endroit étaient admises à concourir à ce résultat en ajoutant quelques pièces de leur argenterie.

Malgré toute la publicité donnée à cette opération, il ne se trouva pas plus d'argent dans les cloches terminées qu'il n'y en avait dans les métaux employés par le fondeur. Voici comment la chose se passait: le trou ouvert sur le haut du fourneau, et destiné à recevoir tout l'argent qu'on voulait y ap-

porter, était pratiqué directement au-dessus du foyer, et cette partie du fourneau à réverbère, comme on sait, est séparée de la sole du four, sur laquelle les matières sont mises en fusion; il résultait de la disposition de ce trou, par lequel on introduisait aussi le combustible, que toute la quantité d'argent qu'on y projetait, au lieu d'être introduite dans le bain de bronze liquéfié, tombait directement dans le fond du cendrier, où le fondeur ne manquait pas de l'aller chercher après l'opération.

— Depuis quelques jours, trois officiers prussiens, en uniforme, parcourent l'arrondissement d'Yvetot pour acheter des chevaux. Mercredi, ils se trouvaient au marché de Fauville, où ils avaient donné rendez-vous à plusieurs maquignons. Ces officiers sont accompagnés de trois interprètes. Ils prennent pour la remonte des chevaux à deux fins, selle et trait, qu'ils doivent, nous écrit-on, expédier en Prusse avant la fin du mois.

(Nouvelliste de Rouen.)

— Le *Courrier de la Gironde* signale les faits suivants, qui prouvent avec quelle facilité on peut acclimater chez nous les espèces de poissons étrangers.

500 œufs de truite des lacs de Suisse (*Salmo Lemanus*), de ceux que le collège de France avait reçus de l'établissement d'Huningue, ont été expédiés l'hiver dernier, de Paris au château de Lagrange, en Médoc, à 45 kilomètres de Bordeaux. Leur éclosion, obtenue par l'incubation artificielle, était terminée dans les premiers jours de mars, et a donné en jeunes poissons plus des trois quarts de la quantité d'œufs reçus.

Les jeunes truites ont été déposées dans un réservoir alimenté d'eau courante. Elles y ont grandi malgré les circonstances qu'on aurait crues les plus nuisibles, notamment sous une température extérieure, qui, en certains jours de juin, s'est élevée jusqu'à 38 degrés centigrades; il est vrai que, grâce au voisinage de la source, la température de l'eau du réservoir n'a jamais dépassé 12 degrés.

Depuis le milieu d'août, les jeunes truites, aujourd'hui âgées de neuf mois, et dont quelques-unes ne mesurent pas moins de 10 centimètres, sont dans l'étang qui avait été préalablement vidé et dépeuplé de tout autre poisson. Le voisinage de la source y maintient l'eau dans les conditions de fraîcheur désirables, et un ruisseau tombant en larges nappes d'une certaine hauteur y entretient l'agitation nécessaire à cette espèce de poissons.

Le drainage établi sur une vaste échelle dans les vignes qui avoisinent l'étang contribue aussi à l'alimenter. On a remarqué que les truites se plaisent dans le voisinage de ces chutes supplémentaires, et il n'est pas rare de les voir, dans les jours de soleil, s'ébattre par bandes sous les cercles que forme l'eau sans cesse agitée. Nul doute qu'à défaut de cascade ou de chute plus puissante, l'eau fournie par le drainage ne leur suffise. C'est un fait qu'il n'est pas inutile de signaler à l'attention des propriétaires pisciculteurs.

Plusieurs propriétaires du département de la Gironde vont recevoir du collège de France des œufs de poisson dont ils ont fait la demande, et l'on peut espérer que, d'ici à quelques années, certaines

espèces, aujourd'hui rares, pourront devenir, dans ces contrées, un mets populaire.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Notre compatriote, M. le docteur Trudeau, qui avait été promu au grade de chirurgien-major, en Algérie, vient, après concours, d'être nommé professeur à l'École militaire du Val-de-Grâce.

P. GODET.

Le nommé Hamelin, fermier en la commune de Montguillon, voyant des nuées de corbeaux s'abattre continuellement sur ses terres ensemencées de froment, imagina le 18 du courant d'envoyer dans ses champs, avec un fusil chargé à poudre seulement, son fils aîné, âgé de dix ans, en lui recommandant de faire feu sur ces oiseaux pour les effrayer. Cet enfant partit aussitôt avec un de ses frères un peu plus jeune que lui. Arrivés dans le champ désigné, ils se disputèrent le plaisir de faire feu sur les corbeaux. L'aîné tenant le fusil par la crosse, le plus jeune le prit par le canon, et pour s'en emparer plus facilement il le saisit avec les dents. Au même moment le coup partit, et l'enfant tomba mort. Le docteur Deroinec, de Segré a constaté que la bourse, après lui avoir coupé la langue, les carotides et la veine jugulaire, avait déterminé immédiatement l'asphyxie.

Dans la même semaine, deux gendarmes de la brigade de Combrée conduisaient à la maison d'arrêt de Segré un malfaiteur, nommé Poirier; comme ils traversaient la forêt de Combrée, cet individu s'élança tout à coup dans les broussailles et disparut quoiqu'il eût les mains liées. Malgré bien des efforts, les gendarmes ne purent parvenir à le ressaisir. Ce n'est que quelques jours après que ce malfaiteur fut arrêté à Martigné-Ferchaud et ramené à la prison de Segré.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* du 30 :

« Les représentants des Cours signataires du traité de Paris se réuniront demain, mercredi, en conférence, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, pour s'entendre sur les moyens de mettre fin aux difficultés qui ont entravé l'exécution de l'article 20 du traité du 30 mars. »

« Berlin, 30 décembre. — Dans la séance de l'assemblée nationale, à Berne, la commission propose à l'unanimité, d'accepter les propositions du Conseil fédéral, et par conséquent de rester fidèle à la politique suivie jusqu'à ce jour. Le rapporteur, M. Escher, dit : il est inutile de motiver ces propositions, elles reposent sur le droit général des gens; cependant la communication du Conseil fédéral augmente la perspective d'une solution pacifique, satisfaisante pour la Suisse; la Commission espère que le Conseil fédéral aura réussi à trouver cette solution. Dans le cas contraire, il sera pourvu à la défense énergique du territoire, pour laquelle une autorisation de crédit illimité est demandée.

« Les conclusions de la commission sont adoptées, sans débat, à l'unanimité, par les 110 membres présents. M. Escher ajoute que la nation est unanime; elle s'est couronnée par son enthousiasme, adienne ce qui pourra.

« L'effet de ce rapport a été prodigieux. » — Havas.

suffit, messire, dit le baron avec une confusion mal dissimulée, les usages de France ne sont pas ceux de cette malheureuse contrée, où la guerre a tout ravagé... Mais brisons-là, sire de Cachamp; votre gage est, comme le mien, entre les mains de ce damoiseau... ne les retirons pas. — Cependant, messeigneurs... — Assez, Gérard: votre insistance ferait douter ce gentilhomme de mon courage, comme elle me ferait douter du sien, ce que je ne veux pas... Et maintenant, messire, continua-t-il d'un air cordial en se tournant vers Cachamp, ne saurions-nous donc être amis jusqu'au moment où il plaira à l'un de nous de requérir une rencontre loyale?... Quant à moi, je vous offre l'hospitalité dans mon château de Monthron, situé non loin d'ici... Cette hospitalité s'étendra à tous vos écuyers et serviteurs, et je leur promets, comme à vous-même, bonne et sûre protection tant que vous serez sous mon toit.

Le chevalier de Cachamp ne paraissait pas éloigné d'accepter cette proposition bizarre; mais en le voyant hésiter, Gérard, qui semblait connaître parfaitement sa situation, lui dit d'un air alarmé, en langue française, afin de ne pas être compris du baron et de ses gens :

— Refusez, Monseigneur, refusez; vous aggraverez encore la faute que vous avez commise en traversant un pays rempli d'ennemis, si vous acceptez cette proposition... Croyez-moi, n'exposez pas le baron de Monthron à la tentation de vous trahir, si vous étiez reconnu;

cette tentation serait, je le crois, trop forte pour lui!...

— Vous pouvez en effet en juger mieux que moi, répondit Cachamp de même, avec irrésolution; et au diable soit la pensée que j'ai eue de chevaucher de ce côté pour arriver plus promptement en France! Je voudrais suivre votre conseil; mais ni moi, ni mes gens ne connaissons ces parages; nous sommes épuisés de fatigue et de faim; nos chevaux n'ont pas été débridés depuis ce matin, et, pour comble d'embarras, les Anglais sont certainement en force devant et derrière nous... Par la Croix-Dieu! la situation n'est pas gaie! aussi, mon joli chanteur, si l'on pouvait se fier tant soit peu à la loyauté de ce baron pillard... — Je n'oserais affirmer qu'on ne peut se fier à lui, illustre seigneur; mais votre vie et votre sûreté sont bien précieuses à la France! j'aimerais mieux vous savoir couché, pour la nuit prochaine, à l'ombre d'un de ces châtaigniers, que sous le toit du baron de Monthron. — Et cependant, il est votre hôte, votre ami, peut-être? — Oh! moi, c'est bien différent, monseigneur, répondit Gérard en rougissant; un intérêt puissant, irrésistible, m'attache à lui... D'ailleurs, ma vie est si peu de chose! — Enfin, maître, si je refusais l'invitation du chevalier, pourrais-je trouver dans le voisinage quelque hôtellerie ou quelque monastère où je prendrais gîte pour cette nuit avec mes gens? — Il n'y a pas une hôtellerie à dix lieues à la ronde, Monseigneur; tout a été pillé et brûlé par l'Anglais... aucun

monastère ne voudrait vous recevoir avec une pareille suite; vous inspireriez trop de méfiance. — Par saint Yves! que faut-il donc faire? — Hélas! je l'ignore... Si l'on pouvait trouver le capitaine Bonne-Lance, le chef des partisans qui courent le pays!... J'ai entendu dire de lui beaucoup de bien! Sans doute, en vous flant entièrement à lui et en lui révélant votre véritable nom, il vous aiderait de tout son pouvoir... Mais Dieu sait où il a établi ses quartiers depuis quelques jours!

(La suite au prochain numéro.)

## TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Janvier.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 22 c. 50 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. « m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 17 c. 50 m.

## BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 66 53.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 91 90.

## BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 53.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 92.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ADJUDICATION**  
de la  
**FOURNITURE DE L'HUILE**  
**A BRULER**  
POUR L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Le mercredi 21 janvier 1857, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après :

Savoir : L'huile à brûler du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1857.

Lecahier des charges, relatif à cette fourniture, est déposé au cabinet de service de l'École, où l'on peut en prendre connaissance, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Saumur, le 23 décembre 1856.

Pour le Conseil d'administration,  
Le général de brigade, président,  
(1) Signé : DE ROCHEFORT.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

La FERME du PLESSIS, située commune de Chauvay, canton de Château-la-Vallière, contenant 64 hectares 86 ares. — Revenu : 1,150 francs.

S'adresser audit M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire. (2)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

L'ANCIENNE  
MAISON DE ROULAGE  
ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

EN UN OU PLUSIEURS LOTS,

Cinquante-cinq ares de jardin, avec logements, sur l'ancienne route de Tours, près Saumur.

S'adresser audit notaire. (680)

**MAISON**  
A VENDRE OU A LOUER  
Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

**Grande et belle Maison**  
A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,  
Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 19.

**MAISON NEUVE,**  
A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 13, à Saumur.  
S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

**A CÉDER**

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé,  
Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

**A VENDRE**  
DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LIEUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Consistant en maison de maître, logements de fermier, écurie, grange, toit à pores, jardin, basse-cour, cave, pressoir, et un enclos planté de vigne et d'arbres fruitiers; le tout contenant 2 hectares 77 ares, et joignant d'un côté le chemin du Petit-Souper, d'un bout Derouard, d'autre bout M. Bazille. (735)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUMAL**  
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855  
(DE COLCHIQUE DU CODEX)  
**DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH<sup>EN</sup>**  
SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME, DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.  
PRIX DU FLACON 10 F<sup>CS</sup>  
DU MÊME AUTEUR  
**EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPRE**  
CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO LE TORTICOLIS ETC.  
PRIX DU ROULEAU 1 F<sup>25</sup>

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (605)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE  
**LIPAROLÉ-TONIQUE**  
Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.  
Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.  
ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.  
ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.  
COLD CREAM.  
VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.  
VIOLETTE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.  
EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.  
EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES  
SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.  
DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE, A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.  
On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.  
**VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,**  
N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.  
PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.  
Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)  
UN AN, 10 F. — SIX MOIS, 5 F. 50 C. — TROIS MOIS, 3 F.  
Etranger le port en sus.  
52 numéros par an.  
Chaque numéro contenant la matière d'un volume in-8<sup>o</sup>.

**L'ÉCHO LITTÉRAIRE**  
MAGASIN DES FEUILLETONS  
Recueil hebdomadaire consacré à la publication des plus remarquables productions de la littérature contemporaine,  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.  
Bureaux à Paris : Rue Sainte-Anne, 55.  
Histoire, romans, nouvelles, légendes, voyages, esquisses de mœurs, critique littéraire, études biographiques, traductions, beaux-arts, théâtres, nouvelles diverses, chronique de la semaine, etc., etc., extraits de livres nouveaux, reproduction des plus intéressants articles qui paraissent dans les journaux et dans les revues.  
CINQUIÈME ANNÉE.  
Toute personne qui souscrit un abonnement d'une année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1857, époque où commencera un nouveau volume, recevra GRATIS les numéros de novembre et de décembre, plus un beau volume de trente feuilles, format de l'Écho Littéraire, et contenant les principaux articles publiés pendant les années précédentes.  
Conditions de l'abonnement :  
On s'abonne : en adressant, FRANCO, un mandat sur la poste, à M. le Directeur de l'Écho Littéraire, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, ou par l'entremise des libraires, des directeurs de poste et des messageries.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES  
N<sup>o</sup> 68. **SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR. 4 fr.**  
PARIS. GUÉRISON INFALLIBLE RADICALE.  
Approuvé par la FACULTÉ de PARIS comme Supérieur à toutes les PASTILLES ou INJECTIONS  
Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS  
VADE-MECUM du D<sup>r</sup> LEBEL. Prix : 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr.  
Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (3)

ARTICLES  
Utiles et de Fantaisie  
LIVRES ET OBJETS DE PIÉTÉ.  
**ET FINEMENTS**  
PAPETERIE  
Riches Illustrations  
ALBUMS DE SALONS  
**Librairie de J. GODFREY, Grand' rue.**  
Modicité dans les prix. — Cette Librairie offre un cadeau à tous ses acheteurs.  
Certifié par l'imprimeur soussigné,